

14 – CREATION DE LA MAISON DE LA TRANQUILLITE PUBLIQUE

Groupe communiste – Katell FAVENNEC, conseillère municipale

Madame le Maire, Cher-e-s collègues,

Comme beaucoup d'autres villes, Nantes connaît aujourd'hui des difficultés réelles en matière de sécurité et de tranquillité publique. Les derniers événements attestent d'une escalade de la violence, liée à des comportements délictueux, mafieux, dus à divers trafics.

Ces actes ont parfois lieu dans des quartiers populaires où la ville, l'État, ont beaucoup investi. Mais le constat s'impose que nous ne solutionnons pas l'ensemble des problèmes par les seules Opérations de Renouvellement Urbain.

Dans ce contexte de dangerosité pour nos populations, il y a nécessité de renforcer la présence, l'action des Services de Police Nationale, afin qu'ils enquêtent et agissent pour rétablir l'ordre.

Au-delà de ces événements, nous constatons que ce contexte est malheureusement la traduction de l'état d'une société qui peine à trouver les ressorts et les outils pour sortir d'une spirale négative, qui peine à ouvrir des perspectives à sa jeunesse qui, dans sa très grande majorité, espère en l'avenir, espère en son avenir.

Le débat ne peut se réduire à opposer « prévention et répression ». C'est évidemment dans une approche de proximité, quotidienne, enracinée, que nous répondrons durablement à l'enjeu de la sécurité, de la tranquillité publique. Évidemment, l'éducation prend une part majeure dans cette approche.

De ce point de vue, notre majorité c'est beaucoup engagée pour que chacun de ses habitants « vive bien sa ville, vive bien dans sa ville ».

Ainsi, nous avons mis en place un dispositif diversifié et articulé de réponse aux sollicitations des Nantais en matière de sécurité et tranquillité publique : Police Municipale, Médiateurs de quartier, Médiateurs Centre-Ville, Brigade de Contrôle Nocturne, Agents de Surveillance de la Voie Publique, Service Communal d'Hygiène, Service Sécurité Civile et Mission Prévention.

Comme l'indique le rapport, ces dispositifs sont connus et reconnus des Nantaises et Nantais qui les sollicitent, leurs apportent soutien et réponses, solutions multiples et contribuent ainsi « au vivre ensemble dans notre ville ».

C'est donc avec satisfaction que nous accueillons cette délibération. La création d'une maison de la Tranquillité Publique a vocation à parfaire le dispositif pour mieux encore répondre aux attentes de la population.

Ce guichet unique permettra la simplification de la démarche d'un plaignant, permettra son orientation rapide et contribuera sans nul doute à l'apport de réponses immédiates, ce qui est souvent la demande. C'est également un atout pour associer la population au débat sur la question de la sécurité, pour l'informer, prendre les décisions les plus pertinentes.

Pour être pleinement efficient et répondre aux enjeux, nous devons être particulièrement attentifs à ce que soit assuré une grande réactivité, un suivi rigoureux afin d'être en phase avec les attentes des Nantaises et Nantais. Il s'agit là d'un enjeu de service public garantissant l'égalité de traitement, la continuité.

De ce point de vue, mesurons qu'ainsi organisée, rendue plus visible et simplifiée, la Maison de la Tranquillité Publique recevra sans nul doute un accueil très positif de nos concitoyens. Cela peut conduire à un accroissement de la demande, de façon conséquente, avec des moyens et des effectifs constants.

Aussi, nous proposons la réalisation d'un diagnostic après une année d'activité afin de procéder aux ajustements éventuels.

Je vous remercie de votre attention.